

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Considérant l'intensité des intempéries du vendredi 7 juillet 2023, compte tenu des dégâts occasionnés par des chutes d'arbres, le parc de Château sera fermé au public.

ARRETE

Article 1- Le parc du Château sera fermé au public de ce jour à une durée indéterminée.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et à l'entrée du parc du Château, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Mourenx

Fait à Mont, le 10 juillet 2023 Le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID: 064-216403964-20230710-78_2023-AR

Jacques CLAVÉ